

<http://denney.fr/spip.php?article69>

Description du village

- La commune - Le village -

Date de mise en ligne : vendredi 15 février 2019

Copyright © Commune de Denney - Tous droits réservés

La commune de Denney sur [wikipedia](#)

Les données de cette page sont en cours d'actualisation. Certaines d'entre elles sont obsolètes.

La commune de DENNEY est une commune du département du Territoire de Belfort, dans la région Franche-Comté. La superficie du territoire communal est de 348 ha et se situe à une altitude d'environ 365 mètres.

Elle comptait, en 2007, 760 personnes (données communales).

La commune se situe à 7 km de Fontaine, chef lieu du canton et est limitrophe avec le ban communal de Belfort, à 3,5 km et 28 km de Montbéliard.

Le territoire communal est traversé par deux axes importants : la RD83 au Nord, qui permet d'aller à Belfort, ainsi que la RD1083, qui permet de rallier l'échangeur autoroutier situé à proximité. Le réseau routier est important, du fait de la présence de l'autoroute A 36.

La majorité de l'espace bâti se trouve à l'Est du ban communal. Cependant, des autres bâtisses se sont implantées le long de la RD 83. Le développement s'est fait de façon linéaire le long de cet axe.

Nous pouvons noter une grande présence agricole dans la commune, principalement tout autour du bourg.

Quelques espaces boisés sont présents au Sud et au Nord-Ouest du village.

Les rattachements administratifs

La commune de Denney fait partie des rattachements administratifs suivants :

- ▶ La Communauté d'Agglomération Belfortaine, créée par arrêté préfectoral le 1er janvier 1999. Elle regroupe 30 communes et représente une population de 97 615 habitants, soit environ 0,8 % ;
- ▶ Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de l'Autruche (SIVU),
- ▶ Le Syndicat Intercommunal de la Baroche (SIVU),
- ▶ Le syndicat Intercommunal de la Fourrière (SIVU),
- ▶ Le syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Aéroparc Belfort Continental (SIVU),

Description du village

- ▶ Le syndicat Intercommunal d'aide à la gestion des équipements publics (SIVOM),
- ▶ Du canton de Fontaine, qui comptait 7539 habitants en 2006, et de l'arrondissement de Belfort.

Les écoles

La commune fait partie du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec la commune de Phaffans.

L'école communale accueille des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2.

En 2009/2010, 50 enfants étaient scolarisés à l'école de Denney. Sa capacité d'accueil maximale est de 75 enfants.

L'école maternelle est gérée par le Syndicat de la Baroche, qui comprend 5 communes, dont Denney, Phaffans, La Collonge, Bessoncourt et Eguenigue. Il convient de préciser que ce syndicat gère également l'église et le cimetière.

L'école maternelle ainsi que l'église et le cimetière se situent sur la commune de Phaffans.

L'assainissement

Le réseau d'assainissement est géré par la Communauté d'Agglomération.

L'assainissement est collectif sur la quasi-totalité de la commune. L'assainissement individuel ne concerne que la ferme de la Mèche et le lotissement proche de l'Autoroute.

La station d'épuration de la commune se situe à l'entrée Est de Denney (route de Phaffans) et sa capacité en Équivalent Habitants (EH) s'élève à 3 200 maximum. A l'heure actuelle, c'est la moitié de sa capacité qui est utilisée.

[*L'électricité *]

Le réseau d'électricité est géré par Électricité et Réseaux de France (ERDF).

[*Les déchets *]

La collecte des déchets est une compétence de la Communauté d'Agglomération.

Un ramassage des ordures est organisé une fois par semaine, le mercredi.

La collecte des objets encombrants se fait tous les deuxième lundi du mois.

[*Les transports *]

Description du village

Denney est desservi par une ligne de bus reliant Belfort à Fontaine. La commune dispose de 6 arrêts de bus (le long de la RD83 et de la RD 46), pour une fréquence journalière toutes les heures de 7H à 21H.

La commune est aussi concernée par une offre de transport à la demande permettant de se déplacer directement vers les communes avoisinantes

[*Les cours d'eau*]

La commune fait partie du bassin versant de la Bourbeuse. Elle est concernée par plusieurs cours d'eau :

- ▶ l'Autruche à l'Est, qui traverse tout le village. Sa source provient de Roppe, à 368 m d'altitude et il se jette dans la Madeleine à Novillard après un parcours de 9 km. Il se divise ensuite pour former :
- ▶ le Ruisseau de la Femme au Nord du ban communal,
- ▶ La Mèche, au Sud du village.
- ▶ De plus, deux plans d'eau sont présents à l'Est et au niveau de la station de pompage du ban communal. Un ancien étang a aussi été asséché : l'emplacement de cet ancien étang est inondable.

[*Environnement agricole*]

L'agriculture est très présente dans le village. De nombreux bâtiments agricoles sont dispersés sur le territoire.

Il existe actuellement deux exploitants sur le territoire communal.

Selon les données du recensement de 2000, il y avait sur le territoire 5 exploitations agricoles.

Les superficies utilisées étaient de 554 ha, dont 442 ha de terres labourables et 112 ha de superficie toujours en herbe. Le nombre de vaches étaient de 204.

A noter qu'un nouveau recensement va être réalisé en 2010.

Il y a 4 sites d'exploitations à Denney.

[*Services et équipements*]

La commune dispose de quelques équipements : un stade de tennis au coeur du village, ainsi qu'une zone à dominante de loisirs : une école y est implantée, un terrain de football, de basket-ball, un restaurant scolaire et une médiathèque.

Une zone à dominante d'activité économique est située au niveau de l'entrée

Ouest du village. On y trouve divers type de commerces tels que des commerces de glaces, des restaurants, des concessions automobiles, des électriciens, un contrôle technique, un transporteur routier...

[*Le patrimoine*]

Le Lavoir

Situé rue du Vieux Lavoir, il représente un élément architectural remarquable de la commune.

Un projet de demande de classement du Lavoir en tant que Monument Historique a été lancé. Cependant, étant donné les contraintes engendrées par un tel classement pour la commune, ce projet a été abandonné.

<cooliris|id_article=69>